

DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UN ECRAN TACTILE AVEC SUPPORT POUR LE CHATEAU

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le tarif proposé par la société OFFICE EASY ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société OFFICE EASY (sise 9 rue de l'Abbé Stahl 59700 MARCQ EN BAROEUL), un bon de commande destiné à l'achat d'un écran tactile avec support pour le château pour un montant de 2493.47 euros TTC ;

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 09/05/2023

DEC2023_77

Le Maire,
Jean-Claude THORE



DGS